

Cinquante ans d'agriculture marocaine

par Anne-Marie Jouve
CIHEAM-IAMM

Dès les premières années de l'indépendance, l'agriculture a été placée au cœur de la politique de développement du Maroc, devant assurer la légitimité du pouvoir et les bases de l'économie.

A cet égard "l'opération labour", lancée le 13 septembre 1957, a une dimension emblématique. En effet, cette opération qui a mobilisé les campagnes sur l'ensemble du territoire marocain pendant cinq ans avait comme objectif déclaré la modernisation des techniques de la céréaliculture, mais son rôle principal est sans doute celui qu'elle a joué comme outil mis en œuvre pour donner corps à l'unification nationale¹. Pour tous les paysans la libération nationale devait consister en une amélioration de leurs conditions de vie et d'exploitation. Aussi, c'est avec enthousiasme qu'ils participèrent pendant les premières années à l'opération labour. Ils se mirent au travail pour la mise en valeur du pays, acceptant miraculeusement de déplacer les bornes des limites des propriétés privées pour faire passer les tracteurs et effectuer les labours coopératifs².

Il est également remarquable que tous les plans de développement économique aient donné la priorité à l'agriculture (hormis le premier, 1958/60), en considération de sa place déterminante dans la vie du pays en tant que «pourvoyeur de nourriture, employeur de main d'œuvre, fournisseur de devises et important secteur productif». Les conséquences de ce choix stratégique de développement ont été notamment le maintien d'une population rurale importante (44% en 2000 contre seulement 34%

¹ Chiche Jeanne, "L'opération Labour et autres : bilan et effets de la modernisation de la céréaliculture au Maroc", in "La modernisation des agricultures méditerranéennes", *Options Méditerranéennes*, série A, N°29, CIHEAM, 1997.

² El Mehdi Ben Barka, "Les conditions d'une véritable réforme agraire au Maroc", in Dresch Jean, Dumont René, Berque Jacques, Marthelot P., Goussault Yves et Ben Barka El Mehdi, "Réforme agraire au Maghreb", F. Maspero, Paris, 1963.

en Tunisie) et une croissance économique vulnérable puisqu'elle est tirée par une agriculture (15 à 20% du PIB) qui reste très dépendante des aléas climatiques. Ainsi le taux de croissance de l'économie marocaine fluctue au gré des années de sécheresse et des années pluvieuses (+12% en 1996 et - 2,2% en 1997 par exemple).

En dépit de cette priorité donnée à l'agriculture, force est de constater pourtant, près de cinquante ans plus tard, que les campagnes ont pris un retard considérable sur les villes, malgré quelques réussites remarquables de l'agriculture. C'est qu'en effet la politique agricole de modernisation mise en œuvre a opéré une disjonction entre développement agricole et développement villageois³, en privilégiant le modèle technique et en hiérarchisant les actions en fonction de leur rentabilité économique. Comme nous le verrons plus loin, cette politique, très sélective, a polarisé les moyens sur quelques régions, quelques produits et quelques groupes sociaux⁴. En particulier des réalisations spectaculaires ont eu lieu pendant la période 1965-1985 dans les grands périmètres irrigués (vastes aménagements hydro-agricoles, construction de 13 sucreries...).

Ainsi la physionomie actuelle de l'agriculture marocaine est-elle très contrastée, enregistrant des réussites incontestables dans certains cas (périmètres irrigués) et laissant en suspens des problèmes récurrents dans d'autres cas (structures foncières, développement rural...).

Parmi les problèmes en suspens, il faut souligner l'absence de réforme agraire bien que, paradoxalement, les structures foncières soient présentées dans tous les textes officiels comme un handicap majeur à la modernisation agricole. Autre énigme, la mise à l'écart des céréales qui ont peu bénéficié de la politique de modernisation alors qu'elles sont vitales pour toutes les familles

³ Naciri Mohamed, "Territoire : contrôler ou développer, le dilemme du pouvoir depuis un siècle", in " Un Maroc en transition : alternance et continuités", sous la direction d'Alain Roussillon, *Monde arabe Maghreb Machrek*, N° 164, La documentation française, 1999.

⁴ Jouve Anne-Marie, Belghazi Saad, «Le secteur agricole et ses perspectives à l'horizon 2000 – Maroc», Rapport final, Commission des Communautés européennes, CECA-CEE-CEEA, Bruxelles Luxembourg, 1993.

marocaines comme aliments de base, et source de revenu pour la très grande majorité des exploitations agricoles.

Quant aux grandes réussites agricoles, «le million d'hectares irrigués» en constitue incontestablement l'exemple le plus illustre. Le choix décidé à partir des années 1970 en faveur des grands aménagements hydro-agricoles a concentré les actions et les moyens sur les grands périmètres irrigués, donnant la primauté aux cultures d'exportation (agrumes, primeurs) ou d'import substitution (cultures sucrières) pour des raisons de rentabilité et d'apport de devises.

Cette politique technicienne et très sélective a permis une forte croissance agricole mais a engendré une agriculture à deux vitesses et créé des déséquilibres territoriaux, sociaux et économiques importants qui obligent à remettre en question les priorités données à l'agriculture sur le rural et à l'irrigué sur le *bour* (pluvial).

Les déséquilibres se sont aggravés au début des années 1980 avec la crise qui a affecté l'économie marocaine et le programme d'ajustement structurel que le gouvernement marocain a dû entreprendre, en collaboration avec le FMI et la Banque Mondiale. Cette crise a été provoquée notamment par la chute du cours des phosphates, le resserrement des marchés traditionnels d'exportation et un très fort endettement ; en 1983, la dette extérieure du Maroc a ainsi atteint un record, 13,9 milliards de dollars représentant 120% du PIB et 355% des recettes en devises⁵.

Aujourd'hui, le retard considérable des campagnes, «les grandes perdantes de la modernisation»⁶, pose avec acuité le problème de l'absence d'une politique de développement rural, et ce d'autant plus que l'ouverture de l'économie marocaine aux échanges mondiaux⁷ peut accentuer la marginalisation de ces régions.

L'accord d'association avec l'Union européenne, signé le 26 février 1996 à la suite de la conférence de Barcelone (1995), a engagé le Maroc dans le processus de construction d'une zone de libre échange euro-méditerranéenne à l'horizon 2010. Cet accord peut être une chance pour l'agriculture marocaine puisque certains

⁵ Jouve, Belghazi, 1993, op.cit.

⁶ Naciri, 1999, op. cit.

⁷ Le Maroc a adhéré au GATT en 1977.

produits sont compétitifs et que l'Union européenne, premier agro-importateur mondial, constitue un vaste marché, rémunérateur et proche du Maroc⁸. Ce marché a déjà d'ailleurs une grande importance pour l'économie marocaine puisque la majorité des échanges se fait vers l'Union européenne (62% des exportations et 56% des importations). Mais les risques et les difficultés sont très importants car les conditions de la concurrence vont s'aiguïser avec l'application du volet agricole, en accord avec les échéances de l'OMC, qui prévoit la déprotection du secteur et la libéralisation des échanges (fin du système préférentiel de contingents tarifaires agricoles). Les risques portent notamment sur une surexploitation des ressources naturelles, dans la course à la productivité et à la compétitivité, et sur l'éviction de nombreuses exploitations, avec un accroissement de l'exode rural et du chômage urbain.

Après avoir présenté rapidement les grands traits de l'agriculture marocaine et ses principales transformations depuis cinquante ans, nous développerons les points qui nous paraissent essentiels pour l'analyse de cette situation et de cette évolution : la question agraire, la politique des grands barrages, l'agriculture pluviale et le développement rural.

Les grands traits de l'agriculture marocaine et ses principales transformations

Fruit de cette politique, l'agriculture marocaine offre ainsi sur les cinquante dernières années une image paradoxale, donnant à la fois une impression d'immuabilité (structures et productions agricoles) et d'inaltérabilité (traditions paysannes), mais aussi de bouleversements (innovations techniques) et de crises (poids de la démographie, déséquilibres territoriaux).

Malgré d'importantes potentialités en sols et en eaux - qui sont d'ailleurs très inégalement réparties - l'agriculture marocaine reste très dépendante de contraintes structurelles fortes qui

⁸ Jouve Anne-Marie, "L'agriculture marocaine à l'épreuve des impératifs de la mondialisation", in "Les relations euros-marocaines", *EUROMAG*, N°20, 1997.

handicapent son développement : une mauvaise répartition des terres et une pluviométrie irrégulière marquée par des années de sécheresse grave. Questions cruciales et récurrentes sur toute la période, partiellement résolues dans les périmètres irrigués et sur lesquelles nous reviendrons dans les parties suivantes.

Des régions naturelles contrastées

La quasi-totalité de l'agriculture marocaine (environ 85% des superficies) se pratique dans des zones arides et semi-arides sans recours à l'irrigation⁹. Elle reste de ce fait étroitement subordonnée aux conditions climatiques, vouée à la céréaliculture et à l'élevage extensif.

La chaîne atlasique, d'orientation SW-NE, prolongée par le Rif au nord, fait écran à l'influence océanique et permet d'opposer deux régions d'importance inégale.

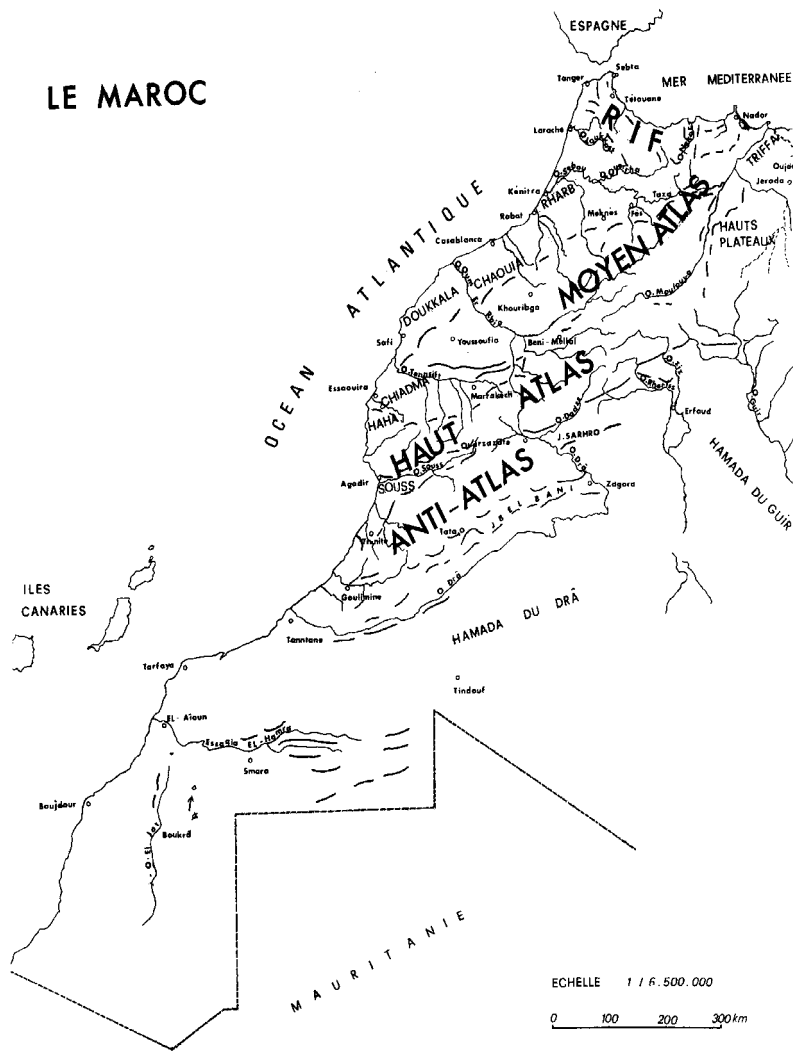
- A l'ouest de l'Atlas, une région relativement favorisée, représentant environ 25% du territoire. Les plaines côtières bénéficient en particulier de très bonnes conditions naturelles : sols épais, pluviométrie annuelle de 300 à 700 mm, sécheresse estivale relativement courte (5 à 6 mois). Les productions agricoles y sont importantes et diversifiées.

- A l'est de l'Atlas, une région couvrant environ 75% du territoire où les conditions naturelles sont très difficiles (moins de 200 mm de pluie, sols minces). Au Sud-Ouest, c'est le désert ; l'agriculture est localisée le long des fleuves-oasis (Ziz, Draa...). Au Nord-Est, ce sont les hauts plateaux arides, zone de parcours et d'élevage extensif.

Les montagnes (Atlas, Rif) constituent une région naturelle particulière. Très arrosées (700 à 2000 mm), elles constituent «le château d'eau» du Maroc, susceptible d'approvisionner de grands barrages en aval. C'est le domaine des forêts et de l'élevage ; les cultures sont localisées dans les vallées.

⁹ Les cultures irriguées sont actuellement estimées à 1 250 000 ha, soit 15% des superficies cultivées (RGA 1996).

LE MAROC



Une agriculture à deux vitesses

Les politiques agricoles ont accentué, dès la colonisation, l'opposition entre les riches plaines (qui ont bénéficié des aménagements) et les régions moins «favorables». Il est habituel de distinguer, sans prendre en compte les multiples formes de transition, deux grands secteurs très contrastés : le secteur dit traditionnel et le secteur dit moderne.

- Le secteur traditionnel, très ancien, concerne les 9/10^{ème} de la population rurale. Il est caractérisé par des techniques agricoles rudimentaires, la prédominance des petites exploitations familiales, l'importance de l'autoconsommation, du sous-emploi et de l'émigration. L'intensification est liée aux possibilités d'irrigation, à la densité de population et à l'ancienneté de la sédentarisation (agriculture intensive et diversifiée des oasis du Sud et des vallées de l'Atlas). Sinon, c'est une économie pastorale extensive qui est pratiquée (plateaux).

- Le secteur moderne, d'origine récente, concerne 1 500 000 hectares environ, répartis sur les anciens secteurs de colonisation, les grands périmètres d'irrigation et les secteurs lotis dans le cadre de la réforme agraire. L'agriculture est mécanisée, moyennement intensive et orientée vers le marché (blé, lait, maraîchage), l'agro-industrie (cultures sucrières et oléagineuses) et l'exportation (agrumes, primeurs).

Une forte extension de la superficie agricole

La superficie agricole utile du Maroc est limitée : elle ne représente en effet que 13 % du territoire, soit environ 9,2 millions d'hectares cultivables (moyenne 1997/99) sur plus de 71 millions d'hectares¹⁰. Au contraire, les parcours sont très étendus, occupant environ 20 millions d'hectares (30% du territoire).

Les superficies cultivées chaque année sont encore plus réduites (environ 7 millions d'hectares, soit 75 % de la SAU), le climat obligeant d'introduire la jachère dans l'assolement sur une grande partie du territoire (25 % de la SAU).

¹⁰ Répartition de la superficie totale nationale : 45% incultes (localisés notamment dans la partie saharienne), 30% parcours, 13% SAU, 8% forêt, 5% alfa (Annuaire statistique du Maroc, 2000).

TABLEAU 1
Evolution de l'utilisation des terres au Maroc
entre 1969 et 1999

	Moyenne 1969/74	Année 1979/1980	Moyenne 1997/1999
SAU totale en 1000 ha <i>dont</i>	7 443 <i>100 %</i>	7 770 <i>100 %</i>	9 220 <i>100 %</i>
▶ Céréales en 1000 ha en %	4 583 <i>61,5 %</i>	4 410 <i>56,5 %</i>	5 320 <i>58 %</i>
▶ Légumineuses alimentaires en 1000 ha en %	502 <i>6,5 %</i>	380 <i>5 %</i>	360 <i>4 %</i>
▶ Cultures sucrières en 1000 ha en %	48 <i>0,5 %</i>	75 <i>1 %</i>	80 <i>1 %</i>
▶ Oléagineux en 1000 ha en %	55 <i>0,5 %</i>	35 <i>0,5 %</i>	120 <i>1 %</i>
▶ Fourrages en 1000 ha en %	65 <i>0,5 %</i>	120 <i>2 %</i>	210 <i>2 %</i>
▶ Maraîchage en 1000 ha en %	90 <i>1 %</i>	135 <i>1,5 %</i>	230 <i>2 %</i>
▶ Arboriculture fruitière en 1000 ha en %	406 <i>5,5 %</i>	475 <i>6 %</i>	760 <i>8 %</i>
▶ Jachères en 1000 ha en %	1 824 <i>24,5 %</i>	2 200 <i>28,5 %</i>	2 290 <i>25 %</i>

Source : Annuaire statistiques du Maroc. Ministère du Plan.

Sous l'effet conjugué de la pression démographique et de la mécanisation, la superficie agricole utile a augmenté d'environ 30% depuis 1970, passant de 7 à 9 millions d'hectares (tableau 1).

Cette extension s'effectue principalement aux dépens des terres de parcours collectifs¹¹, sur des terres fragiles, ce qui pose de

¹¹ Abaab Ali, Bédrani Slimane, Bourbouze Alain, Chiche Jeanne, « Les politiques agricoles et la dynamique des systèmes agropastoraux au Maghreb » in "Les agricultures maghrébines à l'aube de l'an 2000", *Options Méditerranéennes*, série B, N°14, CIHEAM, 1995.

graves problèmes d'érosion et de dégradation des sols. Les mises en culture se sont accentuées dans les années 1980, en relation avec la politique de libéralisation, grâce au recours à la mécanisation et à la faveur d'années pluvieuses.

La mécanisation des labours s'est en effet beaucoup développée, facilitant les défrichements et l'extension de la SAU. Le parc a décuplé en cinquante ans, atteignant environ 45 000 tracteurs en 1999 (soit 1 tracteur pour 200 ha cultivables). Ce parc est encore relativement modeste mais on estime que plus de 80% de la SAU sont travaillés mécaniquement.

Pendant cette période la population marocaine a été multipliée par 2,4, passant de 11,6 millions d'habitants en 1960 à 28,2 en 1999 (tableau 2). Aussi, malgré l'extension de la SAU provoquée par cette croissance, la densité de population par rapport à la superficie cultivable est passée de 180 habitants/km² en 1960 à 307 en 1999, soit une augmentation de 60%. Remarquons toutefois que le taux de croissance démographique du Maroc s'est ralenti à la fin des années 1980 (transition démographique) ; très élevé dans les années 1960 (plus de 3% par an), il a progressivement diminué et n'est plus que de 1,7% en 1999.

TABLEAU 2
Evolution de la population du Maroc entre 1960 et 1999
(en million d'habitants)

	1960	1971	1982	1994	1999
Population totale	11,626	15,379	20,419	26,074	28,238
Population urbaine	3,389	5,410	8,730	13,408	15,401
Population rurale	8,237	9,969	11,689	12,666	12,837

Source : Recensements généraux de la population

Le maintien de la domination des céréales

L'agriculture marocaine est peu diversifiée, fortement dominée par les céréales (orge, blé dur, blé tendre, maïs) qui représentent 75% des terres cultivées (85% dans les années 60). Si

le Maroc n'a pas joué dans l'Antiquité le rôle de grenier à blé qu'ont eu d'autres pays voisins, il a été exportateur de grains du 14^e siècle à 1960. Mais il est devenu depuis importateur net de céréales et le déficit va en s'aggravant sous l'effet conjugué de la pression démographique et des années de sécheresse¹².

C'est que la production est en effet extrêmement fluctuante du fait des aléas pluviométriques, passant de 17 millions de quintaux en 1995 à 100 en 1996, 40 en 1997, 66 en 1998 et 38 en 1999 ! Depuis 1985, on note, comme pour la SAU, une très forte extension des superficies cultivées en céréales (près d'un million d'hectares) mais l'augmentation de la productivité n'est pas évidente.

Au Maroc, les céréales et notamment le blé constituent la base de l'alimentation de la population et occupent toujours la première place dans le budget alimentaire des ménages. Aussi, en dépit de l'extension des superficies céréalières et malgré le fléchissement de la croissance démographique, la disponibilité de céréales par habitant n'a cessé de décroître pendant ces dernières décennies, passant de 400 kilos environ au début des années 1950 à 190 kg actuellement.

Lente diversification de l'agriculture marocaine

La diversification de l'agriculture marocaine est pourtant réelle, même si elle est encore faible et reste limitée aux zones les plus riches et notamment aux périmètres irrigués où les systèmes de production se sont beaucoup complexifiés.

Elle résulte du développement du marché intérieur (maraîchage de saison, fruits, lait) et des orientations des politiques agricoles menées depuis l'indépendance :

- recherche de l'autosuffisance en produits alimentaires de base (cultures sucrières, oléagineux, production laitière) ;
- valorisation des produits d'exportation ayant des avantages comparatifs sur les marchés mondiaux (agrumes, primeurs).

Les cultures industrielles (betterave, canne, tournesol) ont connu un essor remarquable dans le cadre d'opérations intégrées établissant des contrats entre les offices de mise en valeur et les producteurs. Pour les cultures sucrières, la réussite a été

¹² Jouve, Belghazi, op. cit.

spectaculaire puisque le taux d'autosuffisance en sucre est passé en 30 ans de 0% à 65% (la première récolte industrielle de betterave a eu lieu en 1963). Toutefois cette filière sucrière est très perturbée actuellement par les mesures d'ajustement, de libéralisation et de privatisation qui ont été prises depuis 1983. On observe ces dernières années une diminution des superficies et des productions ; le taux d'autosuffisance n'est plus que de 48%.

Héritage colonial et sources de devises, les agrumes et les primeurs constituent les principales exportations agricoles (respectivement 20% et 10%). Ces productions ont pratiquement doublé en 50 ans (75 000 ha d'agrumes et 16 000 ha de primeurs).

La question foncière

Des petites exploitations et un régime foncier compliqué

Le handicap que constituent les structures agraires marocaines pour le développement de la production agricole est clairement identifié depuis l'indépendance : il tient à l'importance du microfundium et à l'extrême diversité des régimes juridiques des terres.

Les derniers recensements des exploitations agricoles (RGA 1973 et 1996) le confirment (tableau 3). Au recensement général de l'agriculture en 1996 :

- 70% des exploitations marocaines ont moins de 5 ha (taille moyenne 2ha) et occupent le quart de la superficie cultivable.
- 87% des exploitations ont une taille inférieure à 10 ha et couvrent près de la moitié de la SAU.

Ces exploitations sont trop petites, notamment en zone pluviale, pour avoir les moyens techniques et financiers nécessaires à l'intensification de la production agricole. Pour juger de l'exiguïté des exploitations, on peut se référer à la taille fixée pour les exploitations viables par le code des

investissements agricoles en 1969, 5 ha en irrigué et 10 à 20 ha en *bour* (agriculture pluviale).

TABLEAU 3
Répartition de la superficie agricole utile
et du nombre des exploitations

Classe de SAU (ha)	Nb d'exp. (milliers)	SAU (1000 ha)	Nb d'exp. %	SAU %	Nb cumulé %	SAU cumulé %
0-1	315,3	170,4	22,0	2,0	22	2
1-3	446,7	904,7	31,2	10,4	53,2	12,3
3-5	237,7	1 011,1	16,6	11,6	69,8	23,9
5-10	247,8	1 894,7	17,3	21	87,1	45,6
10-20	125,2	1 880,5	8,7	21,5	95,9	67,1
20-50	48	1 526,3	3,4	17,5	99,2	84,6
50-100	7,8	585,2	0,5	6,7	99,8	91,3
+ 100	3,2	759,4	0,2	8,7	100	100
Total	1 431,7	8 732,2	100	100		

Source : Recensement général de l'agriculture, 1996. Ministère de l'agriculture, du développement rural et des pêches maritimes, Rabat (Maroc).

Ce problème de la dimension des exploitations est accentué par la rigidité du système foncier marocain, la complexité des statuts fonciers et la précarité de certains baux ruraux¹³.

Deux statuts principaux regroupent la quasi-totalité des exploitations :

- Le *melk* est le statut dominant (75% de la SAU). Deux fois moins important au début du siècle, il s'est développé principalement aux dépens du collectif. Ce statut est assimilable à la propriété privée de droit romain mais avec des droits individuels plus réduits du fait notamment du régime successoral musulman. Cette caractéristique explique qu'une grande partie des terres *melk* est en indivision, ce qui permet le maintien des patrimoines

¹³ Bouderbala Négib, "Les systèmes de propriété foncière au Maghreb. Le cas du Maroc", in "Politiques foncières et aménagement des structures agricoles dans les pays méditerranéens", *Cahiers Options Méditerranéennes*, N°36, CIHEAM, 1999.

familiaux mais surcharge dangereusement les exploitations agricoles¹⁴.

▪ Les terres collectives représentent encore, malgré les nombreux prélèvements dont elles ont fait l'objet, 18% de la SAU et environ 10,5 millions d'hectares de parcours. En fait, leur importance est bien plus grande car une forte proportion des zones sylvo-pastorales est utilisée collectivement. Aussi, ces terres peuvent légitimement être considérées comme une base foncière refuge pour la paysannerie¹⁵.

Les terres collectives désignent les territoires de tribus transformés par la législation du protectorat en 1919 en propriétés inaliénables, insaisissables et imprescriptibles. Ce statut présente de graves inconvénients pour la production agricole : en effet, les collectivistes sont dans une situation d'insécurité maximale puisqu'ils n'ont, en droit, qu'une quote-part indivise sur les terres ; de plus, ils ont de grosses difficultés d'accès au crédit du fait de l'insaisissabilité des terres. Sur les parcours, l'accès libre des ayants-droit conduit à une surexploitation des ressources.

Malgré l'augmentation de la population agricole et donc de la pression foncière, les structures foncières sont restées remarquablement stables depuis le dernier recensement de l'agriculture de 1973. Les causes de cette résistance peuvent être recherchées dans l'extension de la SAU, le maintien des patrimoines familiaux pour les nombreuses propriétés en indivision (collectives et privées) et l'immobilisme du marché foncier¹⁶. Il y a même eu des améliorations relatives : réduction du nombre des exploitations sans terre et des très petites exploitations (<1 ha) et diminution de la taille moyenne des très grandes exploitations (100 ha).

¹⁴ Bouderbala Négib, "La lutte contre le morcellement au Maroc : un thème idéologique", in "Terres méditerranéennes. Le morcellement, richesse ou danger ?", direction Anne-Marie Jouve, KARTHALA-CIHEAM, 2001.

¹⁵ Bouderbala, 1999, op. cit.

¹⁶ Bouderbala, 2001, op. cit.

Une réforme agraire très limitée

La nécessité d'une réforme agraire a été démontrée aux lendemains de l'indépendance (1960-1961). Sa réalisation devait être facilitée par la récupération des terres de colonisation (environ 1 million d'hectares). Cette thèse légitimée au plus haut niveau avait un double objectif de justice sociale et de progrès économique et technique¹⁷.

Mais les grands propriétaires s'y sont opposés et ont œuvré pour le développement d'une bourgeoisie foncière. Dès 1963, la réforme agraire devient réforme agricole puis, en 1968, Charte agricole et, en 1969, Code des Investissements Agricoles¹⁸. Toutefois le débat sur la question agraire est resté longtemps récurrent. A cet égard, il nous semble significatif que le Ministère de l'Agriculture et de la Réforme Agraire (MARA) n'ait changé de nom qu'en 1994, devenant le Ministère de l'Agriculture et de la Mise en Valeur Agricole (MAMVA). C'est qu'en effet aucune solution n'a été trouvée pour remédier à l'insoutenable pression sur la terre ni à la complexité du régime foncier, obstacles à une agriculture productive et respectueuse des ressources naturelles. Aussi ces questions étaient-elles encore à l'ordre du jour de l'Atelier sur la Politique foncière agricole, organisé par le ministère de l'agriculture les 29 et 30 juin 2000, à Rabat.

La récupération très lente des terres de colonisation (17 ans!) a permis une évasion considérable au profit des grandes exploitations agricoles capitalistes. Cette récupération s'est faite en trois temps :

- 9 mai 1959 : terres APJ (aliénation perpétuelle de jouissance) (35 000 ha) ;
- 26 septembre 1963 : terres de colonisation officielle (250 000 ha) ;
- 2 mars 1973 : terres de colonisation privée (750 000 ha).

On estime que pendant cette longue période 400 000 ha environ de terres de colonisation privée ont été vendus directement par les colons à des agriculteurs marocains. Par ailleurs, les

¹⁷ Dresch Jean, Dumont René, Berque Jacques, Marthelot P., Goussault Yves et Ben Barka El Mehdi, "Réforme agraire au Maghreb", F. Maspero, Paris, 1963.

¹⁸ Pascon Paul, "Interrogations autour de la réforme agraire" in *Bulletin économique et social du Maroc*, N° 123-124-125, 1974.

plantations récupérées (environ 250 000 ha) ont été confiées à des sociétés d'Etat dans le but de préserver leur potentiel de production.

En définitive, la réforme agraire n'a donc concerné que 340 000 ha de terres de colonisation récupérées, lotis en 26 555 exploitations¹⁹. Il n'y a eu aucune limitation de la propriété foncière ni de récupération de la plus-value apportée par l'irrigation. Aussi, le Rapport Zaamoun du Secrétaire Général du Ministère peut-il regretter en 1973 "l'absence d'une réforme des structures qui aurait pu satisfaire environ 100 000 foyers, de quoi créer une solide classe de paysans moyens"²⁰.

Depuis les années 1980, l'orientation politique du débat foncier a changé. Dans le contexte du libéralisme, il n'est plus concentré sur l'inégalité de la répartition de la terre mais sur l'efficacité économique et la compétitivité des exploitations agricoles. Le risque est grand d'une élimination massive des exploitations à peine viables et difficilement modernisables, notamment dans les zones pluviales défavorisées. C'est dire l'ampleur du problème et la nécessité d'une politique de développement économique adaptée à ces zones rurales²¹.

Le million d'hectares irrigués

Les grands barrages constituent le fleuron de la politique agricole marocaine. Préparée dès le début des années 1960 par l'Office national des irrigations, une politique d'irrigation ambitieuse visant à dépasser le million d'hectares irrigués a été lancée par le roi Hassan II en 1968 et est actuellement poursuivie par son fils le roi Mohamed VI. Cette politique dite du "million d'hectares irrigués" qui a joué le rôle de mythe mobilisateur se proposait de relever deux défis majeurs :

- assurer la sécurité alimentaire d'une population en croissance très rapide,

¹⁹ Bouderbala, 2001, op. cit.

²⁰ Bouderbala Négib, Chraïbi Mohamed, Pascon Paul, "La Question agraire au Maroc », *Bulletin économique et social du Maroc*, N° 123-124-125, 1974, et N° 133-134, 1977.

²¹ Jouve, 1997, op.cit.

- intensifier l'agriculture, secteur prioritaire dans tous les plans de développement, en levant la contrainte primordiale de la pluviométrie, trop faible et trop irrégulière.

Des moyens techniques, financiers, organisationnels et institutionnels considérables ont été mis en œuvre. La part des investissements publics affectés à l'agriculture et aux barrages a dépassé 40% en 1968-1972 pour se stabiliser autour de 20% à partir des années 1980 ²².

La construction des barrages (à vocation non exclusivement agricole) et l'équipement des périmètres irrigués ont connu des rythmes soutenus : un barrage par an sur les trente dernières années ; 15 000 ha équipés par an en moyenne (24 000 ha pendant la décennie 70).

Les superficies irriguées de façon moderne ont décuplé depuis 1956, dépassant 600 000 ha actuellement, dont 80% dans les grands périmètres et 20% en petite et moyenne hydraulique. A terme, l'irrigation moderne devrait dépasser 1,3 millions d'hectares grâce au développement de la grande hydraulique (880 000ha) et à la modernisation de l'irrigation traditionnelle (480 000 ha).

Actuellement 42 grands barrages sont réalisés et permettent d'irriguer neuf grands périmètres (tableau 4). La gestion de ces périmètres est confiée à des offices régionaux de mise en valeur agricole qui sont chargés du développement agricole et rural de leur zone d'action.

L'intervention de l'Etat a été très forte jusqu'à la privatisation récente des offices, intervenue dans le cadre du programme d'ajustement structurel. Pour contrôler l'usage rationnel des ressources hydrauliques dans les périmètres, l'Etat a non seulement réalisé les équipements d'amenée et de distribution de l'eau aux exploitations agricoles mais également exécuté les travaux d'équipement interne, imposé des trames d'irrigation et même des assolements et des techniques culturales obligatoires, dans le cadre du code des investissements agricoles promulgué en 1969. Les petites exploitations ont été agrandies en lots viables de 5 ha grâce aux terres de la réforme agraire.

²² Jouve, Belghazi, 1993, op. cit.

TABLEAU 4
Superficies irrigables et équipées dans la zone d'action
des Offices de mise en valeur agricole marocains en 2000

ORMVA	Superficies irrigables (ha)	Superficies équipées (ha)
Doukkala	133 600	104 600
Gharb	222 500	106 400
Haouz	189 900	142 600
Loukkos	33 700	26 400
Moulouya	77 300	77 300
Ouarzazate	37 600	37 600
Souss-Massa	39 900	39 900
Tadla	117 800	109 000
Tafilalet	27 900	27 900
TOTAL	880 200	671 700

Source : Administration du Génie Rural

Les résultats de cette politique ambitieuse et coûteuse sont inégaux mais il est incontestable qu'il y a eu une forte intensification de l'agriculture et un net enrichissement des agriculteurs dans les périmètres irrigués depuis cinquante ans. La production agricole a augmenté à un rythme de près de 8% par an depuis 1960. Les progrès les plus importants ont été enregistrés pour les cultures sucrières, les agrumes, le maraîchage et la production laitière ²³. Pour ces produits, les objectifs d'amélioration

²³ Jouve Anne-Marie, "Questions sur l'irrigation, comme instrument privilégié des politiques agricoles et alimentaires méditerranéennes. Exemples du Maroc, de la Tunisie et de la Turquie", in *Traité d'irrigation*, coordonnateur JR. Tiercelin, Lavoisier TEC & DOC, Paris, 1998.

de l'autosuffisance alimentaire et des exportations ont été atteints de façon honorable mais les mesures de libéralisation et de privatisation mettent ces filières en difficulté depuis les années 1990.

Perspectives d'avenir pour les campagnes marocaines

Malgré les efforts de l'administration pour soutenir la paysannerie (et endiguer du même coup l'exode rural), les campagnes marocaines ont pris un retard considérable qui se traduit par un faible taux de scolarisation (43%), un sous-équipement énorme (seulement 10% des localités sont électrifiées et 16% des foyers disposent de l'eau potable courante dans leur maison) et des revenus très modestes (la moitié de la moyenne urbaine)²⁴. L'aggravation de cette situation causée par la mise en œuvre du programme d'ajustement structurel dans les années 1980 et l'intensification du mouvement migratoire requièrent des mesures urgentes pour développer les zones rurales. Développement agricole et développement villageois doivent être impérativement associés.

L'intensification des cultures pluviales

Les zones d'agriculture pluviale sont caractérisées par un déficit pluviométrique structurel par rapport aux besoins en eau de la végétation et par une très forte variabilité, inter-annuelle et intra-annuelle des pluies (étages climatiques aride et semi-aride). Ce régime pluviométrique constitue un obstacle important à l'intensification car les cultures pluviales manifestent une grande sensibilité aux aléas, enregistrant de très fortes fluctuations des superficies, des productions et des rendements (variation de 1 à 6 de la production céréalière entre 1995 et 1996).

²⁴ Firdawcy Larbi et Lomri Ahmed, "Maroc", in "Agricultures familiales et développement rural en Méditerranée", RAFAC, KARTHALA-CIHEAM, 2000.

Ces conditions défavorables poussent les agriculteurs à développer des comportements de minimisation des risques et à opter pour des systèmes de production extensifs et souples²⁵.

Pourtant les cultures pluviales présentent un certain nombre d'atouts :

- Elles sont bien adaptées du fait de leur grande souplesse par rapport aux conditions pédo-climatiques. Les céréales notamment sont cultivées depuis l'antiquité dans ces zones et la rotation céréales-jachère y est encore généralisée. Seules l'arboriculture fruitière (oliviers) et la viticulture peuvent dans certains cas les concurrencer ou encore le système orge-fourrage/élevage ovin.

- Elles constituent un potentiel agricole très important du fait de leur grande extension (85% de la SAU).

- L'enjeu économique et politique est majeur car leurs productions constituent les aliments de base de la population marocaine.

Aussi la politique d'intensification des cultures pluviales mérite-t-elle d'être poursuivie et développée. L'exemple de l'agriculture turque dont les progrès ont été spectaculaires entre 1970 et 1995 montre qu'il est possible de réussir²⁶.

Le développement rural

Le développement rural est devenu une priorité au Maroc depuis 1993, en réponse à la crise du monde rural, amplifiée par les sécheresses de plus en plus fréquentes et la politique d'ajustement structurel²⁷.

On estime que les zones rurales concentrent actuellement 72% de la pauvreté du pays. Le mouvement migratoire s'est intensifié à la fin des années 1980, concernant une population importante (270 000 personnes par an, soit 1,2% de la population) et jeune (âge moyen 20 ans). L'émigration devient définitive ; elle

²⁵ Jouve Anne-Marie, Belghazi Saad, Kheffache Youssef, "La filière des céréales dans les pays du Maghreb. Constante des enjeux, évolution des politiques", in "Les agricultures maghrébines à l'aube de l'an 2000", *Options Méditerranéennes*, série B, N°14, CIHEAM, 1995.

²⁶ Jouve, 1998, op. cit.

²⁷ Firdawcy, Lomri, 2000, op. cit.

se fait vers les petits centres urbains, les grandes villes et l'étranger. Malgré cet exode, la population rurale continue d'augmenter (+ 0,7% par an) et accroît la pression sur les ressources naturelles. L'emploi rural est en effet à 80% agricole, pastoral et forestier ; l'artisanat traditionnel est déchu et l'activité industrielle rare.

La nouvelle "stratégie de développement rural à l'horizon 2020"²⁸ veut rompre avec une gestion territoriale trop longtemps réduite à sa dimension sécuritaire. Elle retient trois principes : participation des acteurs, approche intégrée du développement et approche territorialisée pour tenir compte de la diversité des espaces ruraux marocains. Deux moteurs sont identifiés pour dynamiser l'économie des campagnes : l'agriculture et l'urbanisation rurale (renforcement des bourgs ruraux).

En conclusion, soulignons d'abord que cette analyse des cinquante dernières années de l'agriculture marocaine n'a pas cherché à être exhaustive mais a voulu privilégier les points forts de son évolution.

A une époque où les pays choisissaient de fonder leur développement sur l'industrie pour ses effets multiplicateurs sur l'économie, le Maroc a décidé de donner la priorité à l'agriculture. Cinquante ans après, ce choix paraît pertinent au regard des résultats obtenus, le développement du secteur agricole ayant assuré une relative indépendance alimentaire du pays, l'essor d'une industrie agro-alimentaire, la limitation de l'exode rural, la stabilité sociale, ...

Toutefois la politique agricole qui a été menée a trop privilégié l'objectif d'efficacité (investissements dans les zones les plus rentables) et la seule fonction de production de l'agriculture. Elle a sacrifié l'objectif d'équité car il n'y a pas eu de réforme agraire, ni de redistribution de la formidable plus-value apportée par l'irrigation aux agriculteurs des grands périmètres, ce qui a entraîné des déséquilibres territoriaux et une agriculture à deux vitesses. La politique retenue a également dissocié le

²⁸ Royaume du Maroc, Ministère de l'Agriculture, du Développement rural et des Pêches maritimes, *Stratégie 2020 de Développement rural*, document de référence, Conseil général du développement, 1999.

développement agricole et le développement rural et sacrifié les producteurs (les équipements sociaux sont très faibles) au profit de la production.

En conséquence nous avons remarqué que d'importantes transformations ont eu lieu dans l'ensemble du pays, même si elles sont nettement plus perceptibles dans les périmètres irrigués que dans les zones *bour* et l'agriculture de montagne. Les changements ont été plus importants sur le plan technique (mécanisation, irrigation moderne par aspersion et goutte à goutte, cultures sous serres...) et économique (intégration au marché) que sur le plan social.

L'avenir des campagnes marocaines passe par cette nouvelle étape du développement humain, la correction des déséquilibres régionaux et la valorisation des potentiels. La politique de décentralisation, menée depuis les réformes administratives de 1992 et 1996, crée un environnement favorable à cette nouvelle politique de développement agricole et rural.

Bibliographie

- Abaab Ali, Bédrani Slimane, Bourbouze Alain, Chiche Jeanne, « Les politiques agricoles et la dynamique des systèmes agropastoraux au Maghreb » in "Les agricultures maghrébines à l'aube de l'an 2000", *Options Méditerranéennes*, série B, N°14, CIHEAM, 1995.
- Bouderbala Négib, "La lutte contre le morcellement au Maroc : un thème idéologique", in "Terres méditerranéennes. Le morcellement, richesse ou danger ? ", direction Anne-Marie Jouve, KARTHALA-CIHEAM, 2001.
- Bouderbala Négib, "Les systèmes de propriété foncière au Maghreb. Le cas du Maroc", in "Politiques foncières et aménagement des structures agricoles dans les pays méditerranéens", *Cahiers Options Méditerranéennes*, N°36, CIHEAM, 1999.
- Bouderbala Négib, "La modernisation et la gestion du foncier au Maroc", in "La modernisation des agricultures méditerranéennes", *Options Méditerranéennes*, série A, N°29, CIHEAM, 1997.
- Bouderbala Négib, Chraïbi Mohamed, Pascon Paul, "La Question agraire au Maroc », *Bulletin économique et social du Maroc*, N° 123-124-125, 1974, et N° 133-134, 1977.
- Chiche Jeanne, "L'opération Labour et autres : bilan et effets de la modernisation de la céréaliculture au Maroc", in "La modernisation des agricultures méditerranéennes", *Options Méditerranéennes*, série A, N°29, CIHEAM, 1997.
- El Khyari Thami, "La crise de l'agriculture marocaine à contre-courant des idées reçues", in "Crises et transitions des politiques agricoles en Méditerranée", *Options Méditerranéennes*, série B, N°8, CIHEAM, 1994.
- El Khyari Thami, "Agriculture au Maroc", Ed. OKAD, Mohammedia, Maroc, 1987.
- El Mehdi Ben Barka, "*Les conditions d'une véritable réforme agraire au Maroc*", in Dresch Jean, Dumont René, Berque Jacques, Marthelot P., Goussault Yves et Ben Barka El Mehdi, "Réforme agraire au Maghreb", F. Maspero, Paris, 1963.
- Firdawcy Larbi et Lomri Ahmed, "Maroc", in "Agricultures familiales et développement rural en Méditerranée", RAFAC, KARTHALA-CIHEAM, 2000.

- Jouve Anne-Marie, "Questions sur l'irrigation, comme instrument privilégié des politiques agricoles et alimentaires méditerranéennes. Exemples du Maroc, de la Tunisie et de la Turquie", in *Traité d'irrigation*, coordonnateur JR. Tiercelin, Lavoisier TEC & DOC, Paris, 1998.
- Jouve Anne-Marie, "L'agriculture marocaine à l'épreuve des impératifs de la mondialisation", in "Les relations euro-marocaines", *EUROMAG*, N°20, 1997.
- Jouve Anne-Marie, Belghazi Saad, Kheffache Youssef, "La filière des céréales dans les pays du Maghreb. Constante des enjeux, évolution des politiques", in "Les agricultures maghrébines à l'aube de l'an 2000", *Options Méditerranéennes*, série B, N°14, CIHEAM, 1995.
- Jouve Anne-Marie, Belghazi Saad, «Le secteur agricole et ses perspectives à l'horizon 2000 – Maroc», Rapport final, Commission des Communautés européennes, CECA-CEE-CEEA, Bruxelles Luxembourg, 1993.
- Jouve Anne-Marie, «Démographie et céréaliculture : évolution comparée de la démographie et de la céréaliculture au Maroc depuis le début du siècle », in *Revue de Géographie du Maroc*, N° 4, Société de Géographie du Maroc, Rabat, 1980.
- *Marchés tropicaux et méditerranéens*, Spécial Maroc, N°2836, Paris, mars 2000.
- Naciri Mohammed, "Territoire : contrôler ou développer, le dilemme du pouvoir depuis un siècle", in " Un Maroc en transition : alternance et continuités", sous la direction d'Alain Roussillon, *Monde arabe Maghreb Machrek*, N° 164, La documentation française, 1999.
- Papy-Bonnenfant Claire, "La diversification des cultures au Maroc", Thèse pour le Doctorat de 3° cycle de géographie rurale, sous la direction de J. Le Coz, Université Paul Valéry, Montpellier III, 1975.
- Pascon Paul, "Interrogations autour de la réforme agraire" in *Bulletin économique et social du Maroc*, N° 123-124-125, 1974.
- Royaume du Maroc, Ministère de l'Agriculture, du Développement rural et des Pêches maritimes, *Atelier sur la politique foncière agricole*, Rapport de synthèse, Rabat, juin 2000.
- Royaume du Maroc, Ministère de l'Agriculture, du Développement rural et des Pêches maritimes, *Recensement Général de l'Agriculture*, résultats préliminaires, Direction de la programmation et des affaires économiques, Rabat, 1998.

- Royaume du Maroc, Ministère de l'Agriculture, du Développement rural et des Pêches maritimes, *Stratégie 2020 de Développement rural*, document de référence, Conseil général du développement, 1999.
- Royaume du Maroc, Ministère de la Prévision économique et du Plan, *Annuaire statistique du Maroc*, Direction de la Statistique, 2000.